

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués
Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
16 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation
7 janvier 2021

Numéro de la délibération
21-07

Objet de la Délibération
Désignation des représentants du
PETR à l'Assemblée des Territoires

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-sept heures,
Le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de
l'Hémicycle au Colisée 3, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

*Titulaires : Mesdames Mary BOURGADE, Marie-Françoise MAQUART et
Messieurs Rémi NICOLAS et Bruno FERRIER.
Suppléants : Madame Valérie MAGGI*

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

*Titulaires : Mesdames Myriam NESTI, Claudine SEGERS et Messieurs Jean-Marie
FOURNIER, Thierry PESENTI et Max SOULIER,
Suppléante : Madame Hélène DEYDIER*

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI
Monsieur Yoann GILLET à Monsieur Max SOULIER*

Vu les articles le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
les article L5211 relatifs aux établissements publics de coopération
intercommunale ;

Vu la création par la Région Occitanie, d'une organisation territoriale
spécifique au travers de l'Assemblée des Territoires.

Il est exposé :

L'Assemblée des Territoires est un organe consultatif créé en mai 2016 par la
Région Occitanie afin d'inscrire l'action régionale dans la proximité et
l'échange.

Les trois grandes missions de l'Assemblée des Territoires sont :

- La concertation : L'Assemblée des territoires fait des propositions et des
recommandations aux élus régionaux dans le cadre des compétences de la
Région ;
- La capitalisation des bonnes pratiques : Diffuser, mutualiser et mettre en
réseau les territoires ;
- Le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la
mise en œuvre des politiques publiques.

L'Assemblée des territoires est composée de 158 élus représentatifs ne
siégeant pas au Conseil Régional, eux-mêmes désignés de façon paritaire par
les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR, Communauté
d'Agglomération et Métropole).

L'assemblée des territoires se réunit 3 à 4 fois par an en plénière ou en ateliers.

Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes doit, pour siéger à cette
Assemblée des Territoires, désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués
suppléants.

Il est procédé au vote à main levé

Nombre de votants : 13 (11 présents et 2 pouvoirs)

République Française
Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
9 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 2
16 suppléants

Votants : 13

Date de la convocation
7 janvier 2021

Numéro de la délibération
21-07

Objet de la Délibération
Désignation des représentants du
PETR à l'Assemblée des Territoires

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

Candidatures :

Titulaires	Suppléants
Rémi NICOLAS	Marie-Françoise MAQUARD
Aline BRUGUIERE	Myriam NESTI
Jean-Marie FOURNIER	Gilles DUMAS
Max SOULIER	

Nombre de suffrages obtenus :

Titulaires :

Monsieur Rémi NICOLAS : 10 voix
Madame Aline BRUGUIERE : 10 voix
Monsieur Jean-Marie FOURNIER: 10 voix
Monsieur Max SOULIER : 3 voix

Suppléants :

Madame Marie-Françoise MAQUART : 10 voix
Madame Myriam NESTI : 10 voix
Monsieur Gilles DUMAS : 10 voix

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De désigner pour siéger à l'Assemblée des Territoires au titre du PETR Garrigues et Costières de Nîmes :


Titulaires	Suppléants
Rémi NICOLAS	Marie-Françoise MAQUART
Aline BRUGUIERE	Myriam NESTI
Jean-Marie FOURNIER	Gilles DUMAS

- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président
Rémi NICOLAS



PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
05 FEV. 2021
Bureau du Courrier